



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : TRANSPORTS - Première rencontre régionale de la mobilité électrique - Demande de subvention

L'association AVERE FRANCE (association pour le développement des transports électriques et hybrides) et EDF organisent à DIJON la première rencontre régionale de la mobilité électrique. Elle aura lieu le 4 mai prochain à Congrexpo.

Elle se présentera sous la forme de débats et d'une exposition de matériels électriques de dernière génération du 2 roues au bus.

Cette journée est organisée avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne, du Grand Dijon, de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne, de l'ADEME...

Il est proposé une participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à cette opération d'un montant de 2 990 € sur un budget total de 51 500 €. Le versement sera effectué à l'association AVERE France.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'accorder** une subvention de 2 990 € à l'association AVERE FRANCE
- **De dire** que le montant correspondant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget transports 2006

Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006

